



Rapport de gestion 2017



Cours de gymnastique pour les instituteurs en avril 1906 à Payerne (photo Archives cantonales vaudoises)

Table des matières

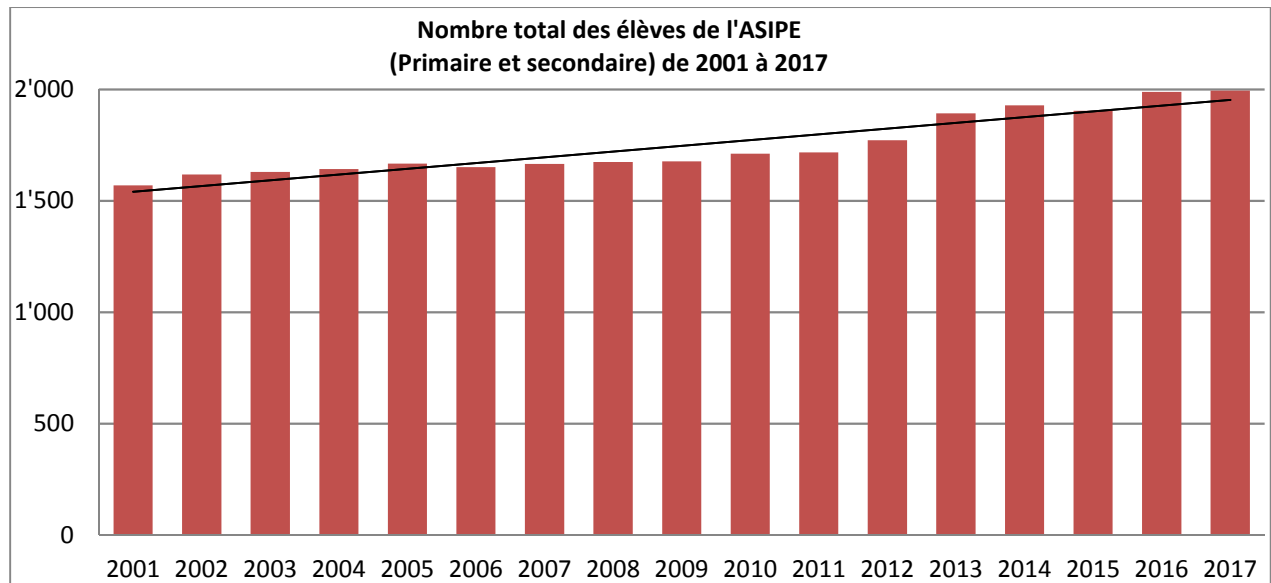
- 1. Introduction**
- 2. Autorités**
 - 2.1 Conseil intercommunal**
 - 2.2 Conseil d'établissement**
 - 2.3 Comité de direction**
- 3. Administration**
- 4. Transports scolaires**
- 5. Bâtiments**
- 6. Finances**
- 7. Parascolaire**
- 8. Etablissement primaire de Payerne et environs**
- 9. Etablissement secondaire de Payerne et environs**
- 10. Conclusion**

1. Introduction

En vertu de l'article 125 b de la loi sur les communes, le Comité de direction soumet son rapport de gestion à la commission de gestion de l'ASIPE et à son Conseil intercommunal.

L'année 2017 a été marquée par une hausse moins importante que les dernières années sur le nombre d'élève au total et à de gros changements aux niveaux des horaires.

Plusieurs projets ont été implémentés comme les devoirs accompagnés pour les élèves du primaire. D'autres projets sont en cours d'étude, comme par exemple le plan de développement qui arrive à bout touchant.



Commentaire : l'augmentation du nombre d'élèves de 2012 et 2013 est la conséquence de l'entrée en vigueur de la LEO et des nouveaux élèves du secondaire provenant de l'ASIEGE.

2. Autorités

2.1 Le Conseil intercommunal

La composition du Conseil avec les délégués fixes (de l'exécutif communal) durant l'année écoulée et pour la législature 2016-2021 :

- Jean-Daniel Curchod de Chevroux
- Daniel Givel de Corcelles
- Alain Sumi de Grandcour
- Thierry Graf de Missy
- André Jomini de Payerne
- Brigitte Schumann de Trey

La composition du Conseil avec les délégués variables (du législatif communal) pour la même période :

- Viviane Gaiani-Cuany de Chevroux
- Pascal Allenbach de Corcelles
- Laurent Cosendai de Corcelles
- Fabrice Perret de Corcelles
- Houcine Louati de Corcelles, assermenté en mars, qui remplace Colin Pache

- Michael Trachsel de Grandcour
- Alain Lehmann de Grandcour
- Philippe Charmoy de Grandcour

- Aurelien Karg de Missy, assermenté en septembre, qui remplace Sophie Quillet

- Serge Grognez de Payerne, pas encore assermenté, qui remplacera Ernest Bieri
- Sandra Savary de Payerne
- Veronica Torres Mean de Payerne
- Stéphane Perey de Payerne
- Estelle Babey Martin de Payerne
- Philippe Pillonel de Payerne
- Donald Hrunka de Payerne
- Diana Cruz de Payerne
- Muriel De Dompierre de Payerne
- Jean-David Dieserens de Payerne
- Stéphane Maillard de Payerne
- Zagorka Ney de Payerne
- Aurélie Rapin de Payerne
- Marguerite Bingelli de Payerne

- Anne Jaccottet de Trey

Le Conseil intercommunal a siégé à deux reprises durant l'année sous la présidence de M. Laurent Cosendai:

- Le 24 mars 2017 :
 - Préavis sur *les comptes et gestion 2016*,
 - Préavis sur *le règlement des transports scolaires*,
 - Préavis sur *un crédit complémentaire pour l'achat de mobilier scolaire*.

- Le 29 septembre 2017 :
 - Préavis sur *le budget 2018*.

2.2 Le Conseil d'établissement

Le Conseil d'établissement est composé de seize délégués qui représentent les autorités politiques de l'ASIPE, les professionnels actifs au sein des établissements primaires et secondaires, les milieux et organisations concernés par les vies des établissements et les parents d'élèves. Ses membres sont :

- Julien Mora, municipal à Payerne et président du Comité de direction
- Thierry Graf, municipal à Missy
- Philippe Charmoy, conseiller communal à Grandcour
- Sandra Savary, conseillère communale à Payerne
- Philippe Duboux, directeur de l'établissement secondaire
- Christian Chevalier, directeur de l'établissement primaire
- Corinne Gotti, enseignante au sein de l'établissement secondaire
- Françoise Pellet, enseignante au sein de l'établissement primaire
- Jeannine Hausammann, de la bibliothèque intercommunale « La Passade »
- Frédéric Danzi, du Stade-Payerne

- Philippe Delbrouck, directeur de la Fondation Cherpillod
- François Marion des écoles musiques multi-sites
- Rosa Maria Da Silva Viera Querido, représentante des parents
- Magali Dubois, représentante des parents
- Aude Roux, représentante des parents
- Alexandre Zosso, représentant des parents

Le Conseil d'établissement s'est réuni à trois reprises en 2017 sous la présidence de Philippe Charmoy. Lors d'une séance, il a dû adapter son règlement conformément à la LEO.

Selon ses compétences, il a demandé à la Cheffe du département l'octroi de jours de congés supplémentaires pour les élèves les lundis des manifestations des Brandons et du Tirage pour les élèves enclassés à Payerne, de la Fête de Mai pour les élèves enclassés à Corcelles. Le lundi de la Fête de Grandcour étant le lundi de Pentecôte, ce congé supplémentaire n'a pas été demandé en 2017 par contre, elle a été faite pour 2018.

Lors d'une de ses séances, il a accueilli des délégués du Conseil des élèves de l'établissement secondaire pour une présentation de leur organisation.

Les délégués des parents d'élèves ont pu amener leurs remarques sur divers points concernant la rentrée scolaire et la vie des établissements. Afin de pouvoir remplir au mieux leur mandat, une présentation de leur rôle a été publiée dans les « Infos Parents » transmis avant la rentrée et une adresse e-mail *parents@asipe-broye.ch* a été créée.

Deux commissions ad hoc ont été créés au sein du Conseil d'établissement. La première a pour but de mettre en place des lignes de Pédibus pour favoriser la venue à pied des élèves, notamment à Payerne. La deuxième concerne les cours de récréation. Son but est de faire l'inventaire de ce qui est disponible pour les élèves (jeux, couverts, poubelles, etc.), de s'assurer de la sécurité de celle-ci et de faire des propositions d'amélioration pour les représentants des communes. Les résultats des travaux des deux commissions seront connus en 2018.

Les PV des séances du Conseil d'établissement sont disponibles sur le site internet de l'ASIPE.

2.3 Le Comité de direction :

Le Comité de direction est composé comme suit :

- Julien Mora de Payerne, président
- Nicole Rapin de Corcelles, vice-présidente
- Corine Ranzoni de Chevroux
- Laura Jutzi de Missy
- Sandra Menétrey de Grandcour
- Philippe Cornamusaz de Trey
- Eric Küng de Payerne

Durant l'année écoulée le CoDir s'est réuni lors de 14 séances ordinaires et extraordinaires. Ces dernières séances ont pour principaux objectifs de traiter les projets en cours, notamment le plan de développement.

Le représentant de l'ASIEGE, M. Patrick Gander, participe systématiquement aux séances avec voix consultative.

3. Administration

La **secrétaire-comptable de l'ASIPE**, Mme Anne-François Delpédro a quitté sa fonction au 31 décembre dernier. En effet elle fut engagée au travers de la convention qui lie l'ASIPE et l'Etat de Vaud sur les tâches déléguées à l'établissement secondaire auprès duquel elle est secrétaire. En raison d'un changement au sein de l'équipe du secrétariat secondaire, Mme Delpédro a décidé de laisser son poste de secrétaire à l'ASIPE après neuf ans de bons et loyaux services pour les communes membres de l'ASIPE.

Anne-Françoise Delpédro sera engagée sous contrat avec l'ASIPE durant les premiers mois de 2018, afin de finaliser les comptes 2017 et transmettre les dossiers dans les meilleures conditions à la nouvelle secrétaire-comptable, Mme Nadège Buillard engagée pour le 1^{er} février 2018, parmi près de 40 dossiers reçus suite à l'offre d'emploi.

La **convention entre l'Etat de Vaud et l'ASIPE**, qui règle les prestations qui sont sous la responsabilité des communes, mais réalisées par les deux établissements scolaires, a été revue au printemps 2017 et a été signée par les parties en automne avec une entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2018. Il s'agit d'un équivalent plein-temps (EPT) de 0.34 qui est financé pour les deux établissements.

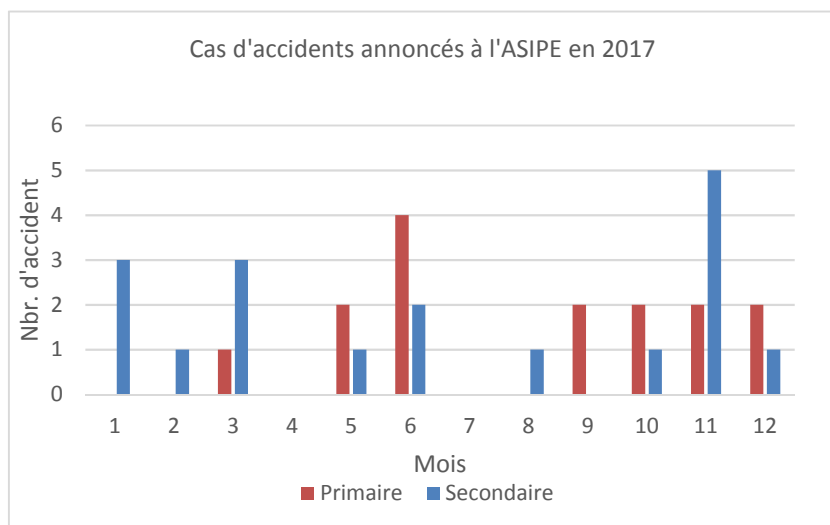
Le **site Internet pour l'ASIPE** (www.asipe-broye.ch) a été développé et permet depuis la rentrée 2017-2018 de renseigner les visiteurs sur les différentes prestations dont l'ASIPE a la responsabilité. D'autres éléments seront ajoutés dans le courant 2018.

Toujours au niveau informatique, le **logiciel salaire** « Abacus » a été utilisé pour la première fois durant l'année écoulée. Malgré les complexités de cet outil de travail, une amélioration sensible du suivi des salaires et des différents décomptes sont à signaler. C'est à ce jour plus de 30 personnes qui travaillent pour l'ASIPE notamment à la bibliothèque, au parascolaire ou encore aux devoirs surveillés.

En décembre dernier, le Comité de direction a décidé de résilier le **contrat d'assurance accident** pour fin juillet 2018. En effet, les enfants sont assurés au niveau accident au travers de leur assurance maladies de base. Il s'agit d'une assurance non-obligatoire pour l'ASIPE avec un coût annuel relativement important. La plupart des communes du canton ont également résilié leur police.

L'ASIPE a traité 34 accidents, dont 18 pour des élèves de l'établissement secondaire. Au moment de rédiger ces lignes, l'ensemble des cas sont traités de manière privée par l'assurance de base de l'enfant.

Concernant le parascolaire, nous avons eu un accident lors d'activité à la salle de gym de DLT.



Depuis fin août 2017, le Comité de direction a procédé à la révision des **statuts de l'ASIPE** qui datent de janvier 2001. Un avis de droit a été demandé à un avocat concernant la question de la gouvernance de l'ASIPE par rapport au fait que l'ASIEGE scolarise ses élèves du secondaire à Payerne. Si depuis le printemps 2015, le président du CoDir de l'ASIEGE participe aux séances du CoDir de l'ASIPE avec voix consultative, l'exécutif de cette dernière souhaitait trouver une solution afin de renforcer le rôle de l'ASIEGE au niveau de la gouvernance. Le résultat est qu'aucune base légale ne permet une autre solution que celle mise en place il y a bientôt trois ans ou de contracter un contrat de droit publique ce que les statuts actuels ne prévoient pas.

En plus d'un toilettage, lié notamment aux changements de certaines lois (Loi sur les communes, Loi sur l'enseignement obligatoire, Loi sur l'accueil de jour des enfants), le plafond d'endettement prévu à 20 millions actuellement sera augmenté à 40 millions. C'est une condition indispensable pour faire face aux différents besoins en terme d'infrastructures, définis dans le plan de développement de l'ASIPE.

Suite à cela, le Comité de direction a transmis l'avant-projet des statuts aux différentes services¹ de l'Etat de Vaud pour consultation durant le mois de novembre et décembre. Aucune remarque particulière n'a été émise par les services. Les documents ont été transmis fin décembre à l'ensemble des conseils communaux et généraux des communes associées pour la phase consultative prévue par l'article 113 al.1 de la loi sur les communes. Selon l'agenda du projet et sous réserve de retard, les nouveaux statuts pourraient rentrer en vigueur en automne 2018, après ratification par le Conseil d'Etat.

En août 2017, le **bureau administratif** de l'ASIPE a été déménagé du bâtiment de la Promenade Moderne à celui de Derrière la Tour. Ceci s'explique notamment par le besoin de centraliser le bureau avec la salle de conférence de l'ASIPE afin de gagner en efficacité et en autonomie.

Un projet important pour la **bibliothèque** sise au collège Derrière la Tour a été étudié. En effet, cette dernière qui est publique, est subventionnée en partie par la commune de Payerne et par l'ASIPE pour la partie scolaire. En 2015 une partie du personnel a annoncé au CoDir leur volonté de prendre leur retraite pour fin juin 2018. Entre-temps une nouvelle recommandation² a été émise par l'Etat de Vaud en la matière.

Une première rencontre a eu lieu avec les différents protagonistes en août et avec le personnel en automne. L'objectif serait de maintenir une bibliothèque publique tout en permettant d'accroître les activités pour le scolaire avec l'engagement d'une bibliothécaire professionnelle financée par le canton. Le projet est toujours en cours.

4. Transports scolaires

La rentrée scolaire d'août 2017 s'est bien déroulée. L'ensemble des horaires des enfants du primaire ont été envoyés par courrier à la mi-juillet, alors que les abonnements de bus et de train pour les élèves du secondaire ont dû être retirés auprès du bureau de l'ASIPE la semaine avant la rentrée pour la

¹ Service des communes et du logement (unité juridique et financières) et Direction générale de l'enseignement obligatoire (juriste du département et direction opérationnel et planification).

² DFJC, *Recommandations et normes pour les bibliothèques scolaires* du 10 février 2018.

plupart. Cette manière de distribuer les abonnements a permis d'avoir un contact privilégié avec les parents et répondre à leurs questions, mais également de mettre en évidence que près de 20 abonnements ne sont pas utilisés par leur bénéficiaire et ont pu être annulés, engendrant une économie de plus de 5'000 CHF.

En raison du changement des horaires des CFF à la mi-décembre, plus de 70 élèves du secondaire et domiciliés dans le périmètre de l'ASIEGE ne pouvaient plus rentrer à midi. Deux variantes ont été étudiées par le CoDir. Mettre sur pied un transport scolaire privé ou organiser une cantine scolaire. Après plusieurs mois d'analyse, le Comité de direction a choisi la première variante moins onéreuse dans un premier temps et plus confortable pour les parents. Ce choix s'est pris, en effet, suite à un sondage effectué par l'ASIPE auprès de tous les enfants du secondaire quel que soit leur domicile.

La commission de transport a tenu audience une fois pour deux enfants avec leurs parents pour des comportements inadéquats dans le bus et aux arrêts. Un des enfants a été exclu du bus durant 10 jours. Plusieurs enfants ont reçu un avertissement écrit en lien avec leurs comportements. Ce qui a eu un effet positif pour la suite.



En partenariat avec CarPostal SA, l'ASIPE a mis sur pied le 21 juin un après-midi durant lequel les parents étaient conviés à se rendre à l'école avec leurs enfants qui commençaient l'école en août. L'objectif est de rencontrer leurs futurs enseignants, ainsi que pouvoir visiter leur futur bus scolaire et d'être sensibilisé par une médiatrice de l'entreprise de transport aux règles de sécurité. Cette opération a eu un joli succès et sera très certainement reconduite les années futures. Cette présentation a été faite au collège de Grandcour lieu de destination pour tous les 1H des villages.

5. Bâtiments

Durant l'année, l'ASIPE a traité 11 demandes provenant de l'établissement primaire concernant soit des réparations ou des commandes de mobilier et 26 demandes pour l'établissement secondaire.



Suite à l'incendie d'un collège à Vevey, l'ASIPE a procédé à un audit sur la sécurité incendie de ses bâtiments en partenariat avec la Commune de Payerne. Celle de Grandcour l'a également réalisé. Le changement de console à DLT sera réalisé début 2018 afin d'avoir un message préenregistré pour procéder à l'évacuation des classes.

Collège de la Passerelle

Durant l'année écoulée, ce bâtiment n'a pas subi de travaux particuliers.

Collège DLT

Le CoDir avait validé une modification du DDP avec la Commune de Payerne pour que cette dernière puisse créer un place « Kiss and Drive » (photo ci-contre). Ceci a été réalisé durant la pause estivale à la satisfaction des parents et des autorités.

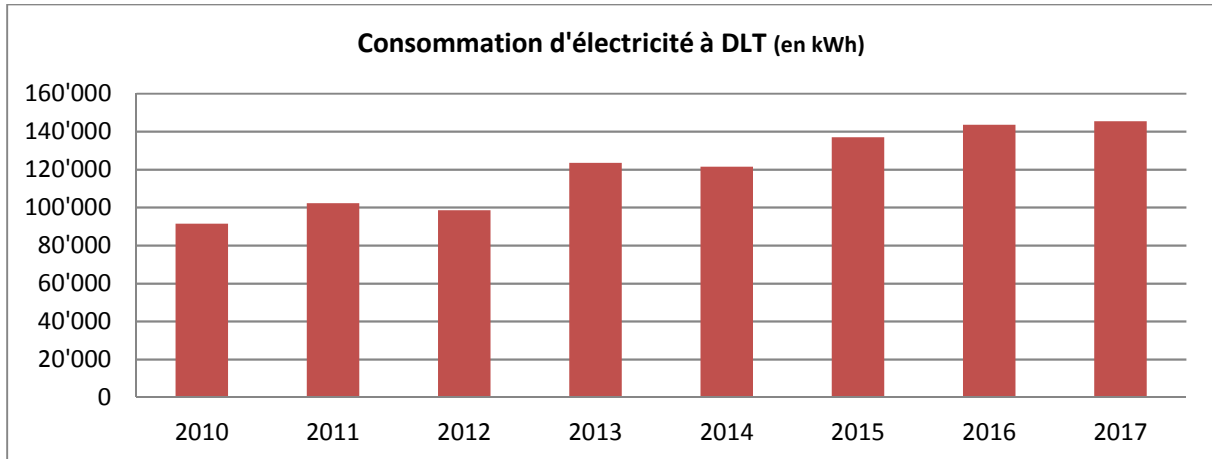
L'exécutif de l'ASIPE a décidé de procéder aux changements des deux régulateurs du chauffage pour un coût de 35'000 CHF sur le budget de fonctionnement. Le vieillissement de l'installation et le risque d'une panne aurait engendré un arrêt du chauffage pour une durée importante en période de froid. La société Siemens avait déjà sensibilisé l'autorité en 2014 sur les risques.

En raison de l'obsolescence du système d'éclairage dans les deux salles de gym et de l'impossibilité de trouver des pièces électriques de remplacement, qui datent de 2001, le changement de l'éclairage complet a été réalisé. L'utilisation du systèmes LED permettra d'économiser plus 3'000 CHF annuellement sur la facture d'électricité.

Des changements de l'éclairage dans des douches ont également été réalisés pour des raisons de sécurité.

De manière générale la consommation électrique de ce bâtiment reste stable. Un contrat de fourniture d'énergie (100% courant vert) a été signé en juin avec le Groupe e, qui s'inscrit dans la continuité de prestation avec ce fournisseur. L'échéance du contrat est pour fin 2021.





Pour comparaison, la consommation annuelle de DLT représente une consommation annuelle de 19 appartements avec une famille de quatre personnes.

Collège de la Promenade Moderne

Pour ce bâtiment qui est en fonction depuis août 2015, il n'y a pas eu de gros travaux durant l'année écoulée. Comme prévu au travers du budget, la porte principale a été changée en août. Des casiers supplémentaires ont été acquis pour la salle des enseignants permettant ainsi que chacun puisse avoir un lieu de rangement. Plusieurs dégâts ont été commis par les élèves dans les WC, des travaux pour renforcer les parois sont prévus courant 2018.

Depuis plusieurs années du **mobilier scolaire** qui ne correspond plus aux normes se sont accumulés dans les galetas des écoles payernoises.

L'association AEPS (Association des enfants et parents solidaires) est soutenue par l'ASIPE qui lui fournit gratuitement le mobilier qui n'est plus utilisé. Ce matériel est parti en mai 2017 depuis le port-franc de Chavornay à destination du Cameroun.

Pour cette occasion le directeur de l'ASIPE et S.E.M. Léonard Henri Bindzi, ambassadeur du Cameroun en Suisse, ont été reçus par la présidente de l'association Mme Liliane Vessah.



Ce mobilier scolaire (tables, chaises, tableaux noirs, etc) a été acheminé dans le village de Yatchika afin d'équiper des classes d'un orphelinat du Groupe scolaire bilingue « Les Petits Poussins » qui accueille actuellement 40 enfants et qui va encore s'agrandir.



Ecole Les Petits Poussins dont les classes sont équipées de l'ancien mobilier de l'ASIPE.

6. Finances

La fiduciaire INTERMANDAT était en charge du contrôle des comptes de l'ASIPE depuis 2002. Afin de respecter les directives en vigueur le Comité de direction a mandaté la fiduciaire FIDUCONSULT pour la vérification de l'exercice comptable 2017.

Rubrique	Titre	Comptes 2017		
		Charges	Produits	Charges nettes
100	Conseil Intercommunal	2'650.00		2'650.00
	<i>Budget</i>	<i>6'500.00</i>		<i>6'500.00</i>
101	Comité de direction	15'693.25		15'693.25
	<i>Budget</i>	<i>17'000.00</i>		<i>17'000.00</i>
110	Administration générale ASIPE	236'669.95	617.65	236'052.30
	<i>Budget</i>	<i>241'000.00</i>		<i>241'000.00</i>
111	Administration Etablissement primaire	35'613.80	8.35	35'605.45
	<i>Budget</i>	<i>42'450.00</i>		<i>42'450.00</i>
112	Administration Etablissement secondaire	33'589.00	5.40	33'583.60
	<i>Budget</i>	<i>37'170.00</i>		<i>37'170.00</i>
150	Bibliothèque scolaire	64'955.10		64'955.10
	<i>Budget</i>	<i>74'000.00</i>		<i>74'000.00</i>
22	Service financier	490.02		490.02
	<i>Budget</i>	<i>1'500.00</i>		<i>1'500.00</i>
350	Bâtiments communaux	2'008'469.32		2'008'469.32
	<i>Budget</i>	<i>2'032'800.00</i>		<i>2'032'800.00</i>
351	Collège Derrière-la-Tour	1'244'760.63	35'575.00	1'209'185.63
	<i>Budget</i>	<i>1'253'550.00</i>	<i>40'000.00</i>	<i>1'213'550.00</i>
352	Collège de la Passerelle	76'319.61	1'000.00	75'319.61
	<i>Budget</i>	<i>75'100.00</i>	<i>1'000.00</i>	<i>74'100.00</i>
353	Collège de la Promenade Moderne	520'783.03	6'299.75	514'483.28
	<i>Budget</i>	<i>576'000.00</i>		<i>576'000.00</i>
500	Parascolaire	290'431.35	290'431.35	0.00
	<i>Budget</i>	<i>269'650.00</i>	<i>269'650.00</i>	<i>0.00</i>
505	Devoirs accompagnés	4'629.15	5'860.75	-1'231.60
	<i>Budget</i>			<i>0.00</i>
510	Enseignement primaire	40'091.65		40'091.65
	<i>Budget</i>	<i>60'000.00</i>		<i>60'000.00</i>
515	Camps scolaires	57'945.20		57'945.20
	<i>Budget</i>	<i>58'000.00</i>		<i>58'000.00</i>

517	Transports	770'085.10	18'270.00	751'815.10
	<i>Budget</i>	775'000.00		775'000.00
520	Enseignement secondaire	34'055.25		34'055.25
	<i>Budget</i>	40'000.00		40'000.00
525	Sports et camps scolaires	79'408.90	11'772.70	67'636.20
	<i>Budget</i>	77'750.00	14'000.00	63'750.00
527	Transports scolaires	327'819.85	2'088.60	325'731.25
	<i>Budget</i>	305'000.00		305'000.00
560	Service médical et dentaire	16'264.05		16'264.05
	<i>Budget</i>	27'600.00		27'600.00
21	Financement, charges à répartir :			5'488'794.66
	Budget 2017 :			5'645'420.00
	Ecart :			-156'625.34
	Ecart en % de la charge budgétée :			-2.85

Pour rappel, en 2015 l'écart était de 7.2%, notamment en raison de la mise en fonction du bâtiment de la Promenade Moderne, non budgété. Pour l'année 2016 il était de -3.75 %.

7. Parascolaire

La structure Croc'Bonheur accueille des élèves de la 1P à la 8P durant les semaines d'école, soit 38 semaines par année. Elle est fermée pendant les vacances scolaires et les jours fériés.

Les horaires d'ouverture sont les suivants :

Modules	Horaires d'ouverture
Module 1	07h00 à 08h50
Module 2	12h10 à 14h15
Module 3	14h15 à 15h50
Module 4	15h50 à 18h30

Durant l'année écoulée, nous avons eu deux stagiaires : Monsieur S. Soltan entre janvier et juillet et Monsieur W. Elkamel depuis le mois d'août. Le premier, étudiant au GYB, a effectué son stage de 12 mois pour l'obtention de sa maturité sociale. Le second, qui ambitionne un apprentissage d'assistant socio-éducatif (ASE) orienté avec les enfants, fait une première expérience professionnelle en Suisse. Sur proposition de la directrice du parascolaire et du directeur de l'ASIPE, le Comité de direction a décidé d'obtenir une autorisation de former auprès de la Direction générale de l'enseignement postobligatoire (DGEP) dans le dessein de pouvoir engager un apprenti en août 2018. Dès le 1^{er} janvier 2018 l'ASIPE est **entreprise formatrice** pour une durée de sept ans.

Durant l'année 2017 s'est poursuivi le *Projet Lift*³, permettant ainsi d'accueillir durant toute l'année scolaire des stagiaires de l'établissement secondaire de Payerne. Ce projet permet aux élèves de les aider à trouver des perspectives positives pour le passage de l'école obligatoire au monde professionnel en leur donnant une petite expérience dans le monde du travail.

³ <http://jugendprojekt-lift.ch/projet-lift/>

Comme l'année précédente, le Comité de direction a partagé un repas en novembre avec les enfants et le personnel du parascolaire.



Les repas de midi sont toujours confectionnés et livrés par le SeMo¹ de la Fondation Cherpillod à Payerne.

Depuis le mois d'août 2017 le parascolaire peut accueillir jusqu'à 36 enfants au lieu de 24 comme précédemment. En raison de l'augmentation de la demande de placement, l'ASIPE a engagé du personnel supplémentaire pour encadrer les nouveaux enfants.

La directrice, Mme Corinne Magne a débuté sa formation de directrice en mars. Elle la terminera durant le premier semestre 2018. Le coût de cette formation obligatoire est payé conjointement avec l'ASIEGE sachant qu'elle dirige également la structure d'accueil à Valbroye.

8. Etablissement primaire de Payerne et environs

Au 31 décembre 2017, l'Etablissement comptait 1345 élèves, répartis sur neuf collèges. Cette augmentation d'élèves par rapport à l'année précédente a nécessité l'ouverture de quatre classes supplémentaires, dont deux au collège à Vers-chez-Perrin.

L'article 29 LEO prévoit que les communes organisent et financent la surveillance des devoirs. L'ASIPE a mis sur pied depuis le 1^{er} septembre 2017 des **devoirs surveillés** pour les classes du primaire à Payerne.

Quatre après-midi par semaine les enfants ont à disposition une heure sous la surveillance de deux surveillants dans la salle de conférence de l'ASIPE. En raison du succès de cette offre, depuis le 1^{er} décembre dernier, un nouveau local a été ouvert dans le bâtiment sportif des Rammes, essentiellement pour les élèves fréquentant le bâtiment scolaire à proximité.

Cette nouvelle prestation a nécessité la mise en place d'une procédure d'inscription et de facturation auprès des parents. Du point de vue des ressources humaines, en tout cinq personnes ont été engagées. Il s'agit principalement des étudiants du GYB.

C'est 31 enfants qui sont inscrits hebdomadairement avec des groupes de 9 à 16 élèves pour DLT et de 2 à 6 élèves pour les Rammes. Les premiers bilans démontrent la difficulté de gérer cette prestation, car ce sont souvent des enfants en difficulté scolaire qui y viennent, ce qui ne correspond pas forcément à l'encadrement dont ils auraient besoin.



Participation de tous les élèves primaires et secondaires à l'étape du Tour de Romandie 2017 à Payerne en avril. (photo PAL)

Comme le veut la tradition, les élèves ayant eu 7 ans participent un samedi matin de novembre à planter leur « **Arbres des 7 ans** ». Cette édition pour les communes de Missy, Grandcour et Chevroux a eu lieu dans la forêt de cette dernière commune. La



Commune de Corcelles a planté son arbre dans ses forêts et les Communes de Payerne et de Trey se sont retrouvées aux alentours de la Cabane de Blanche-Neige.

Le **dentiste scolaire** avait annoncé sa volonté d'arrêter ses consultations pour les élèves du primaire à la fin de l'année scolaire 2016-2017. En mai le Comité de direction a contracté un contrat de prestation avec la clinique dentaire Dentalys à Payerne. Cette dernière sera en charge du contrôle dentaire de tous les enfants de cet établissement.

9. Etablissement secondaire de Payerne et environs

Au 31 décembre 2017, 645 élèves fréquentaient l'établissement secondaire.

Comme leurs camarades de l'établissement primaires, les élèves du secondaire ont contribué à marquer le logo de l'étape du Tour de Romandie 2017 à Payerne sur le stade grâce à leur présence.

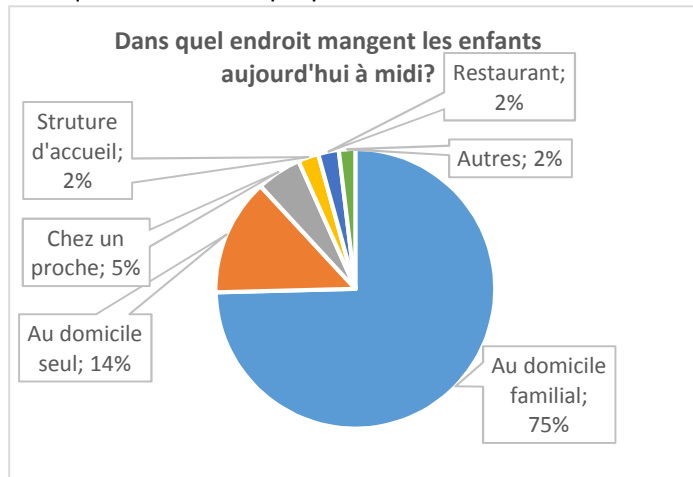


Photo ©Léo Drone

Comme déjà mentionné sous le point des « Transports », un **sondage** a été réalisé en octobre afin d'évaluer les besoins des parents en matière de structure parascolaire, notamment un accueil à midi et des devoirs surveillés en fin d'après-midi. Le taux de participation fut de 54.5%.

Le même exercice avait été réalisé en 2008 et l'on peut constater qu'il y a eu relativement peu de changement dans les réponses.

Quelques détails sont proposés ici afin de mettre en évidence quelques tendances. On constate qu'une

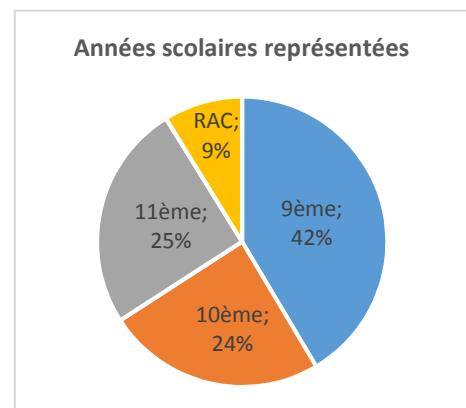


grande majorité d'enfants mangent à leur domicile à midi, ce qui démontre l'attachement au système traditionnel et même rural par rapport à des agglomérations que l'on connaît dans le canton de Vaud.

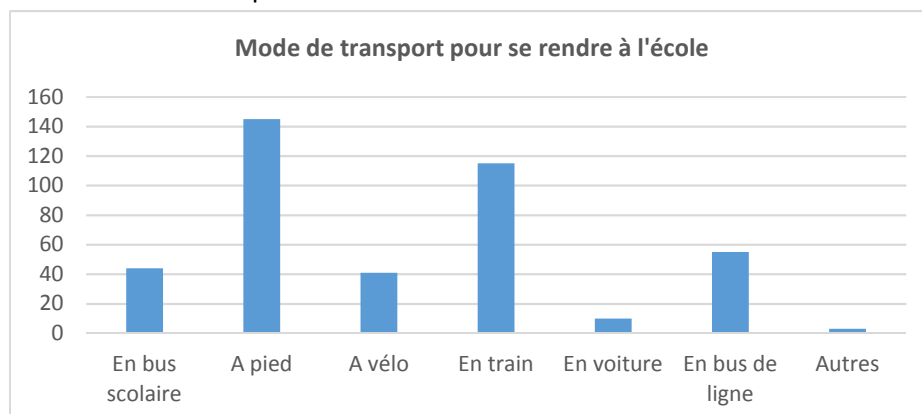
C'est 68% des élèves du secondaire qui proviennent des communes associées de l'ASIPE qui ont répondu. Il est intéressant de souligner que la représentation de Payerne est importante malgré que ces habitants sont potentiellement les moins

concernés (moins demandeurs) de par leur proximité relative avec le site scolaire.

Partant du postulat qu'il y ait une répartition entre les trois années scolaires du secondaire, le taux de réponse est surreprésenté en 9^{ème} année ce qui peut s'expliquer par le fait que ce sont les enfants qui vivront le plus de changement par rapport au 11^{ème} qui vont quitter l'école dans quelques mois. A trois exceptions près (34 élèves du lot), tous les enfants en classe de raccordement (RAC) ont répondu au sondage ce qui s'explique par le fait qu'ils proviennent de communes beaucoup plus éloignées que celle de l'ASIPE et peuvent avoir besoin de prestations parascolaire.

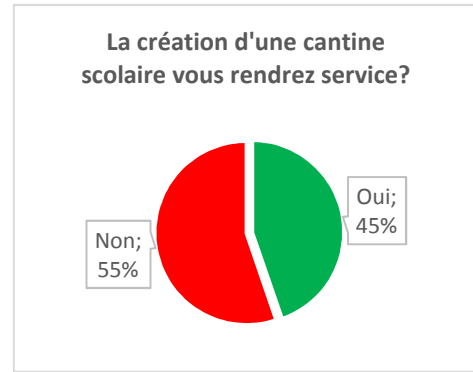


En matière de transport pour aller à l'école, ce sont 45% des élèves qui se rendent à l'école en mobilité douce. Il s'agit de 44% des élèves de Payerne, ainsi que certains enfants de Corcelles-près-Payerne. 41% des enfants prennent des transports publics. Pour ce qui concerne les transports privés (parents ou ASIPE) se sont 13% d'élèves qui en bénéficient. Les utilisateurs de vélomoteurs ne sont que trois.

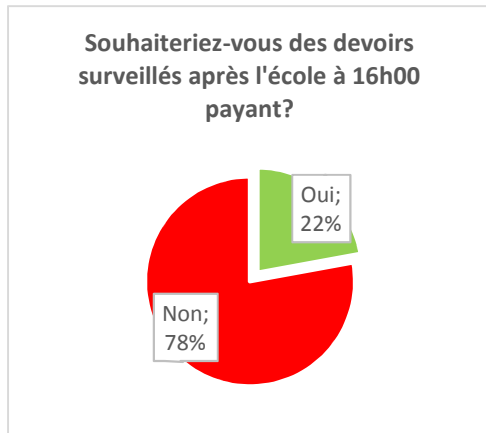


A la question « désirez-vous la mise en place d'une cantine scolaire », il y a une majorité des parents qui ne sont pas intéressés par une cantine scolaire. Comme l'indique le graphique ci-contre une grande majorité des enfants mangent à leur domicile.

Néanmoins le Comité de direction a déjà procédé à l'étude pour la mise en place d'une cantine scolaire dans le bâtiment de *La Détente* comme indiqué plus haut afin de pouvoir offrir une solution transitoire. Des offres ont été demandées auprès de prestataires de service.



De manière générale les parents ne sont pas opposés à l'horaire continu sans pour autant le plébisciter.



Dans une grande majorité, les parents ne souhaitent pas non plus la mise en place de devoirs surveillés à l'issue de l'école.

L'on constate ici que les parents sont très attachés à avoir leurs enfants à midi à la maison ou auprès de proches. L'on est relativement loin du fonctionnement des pays scandinaves. On aurait pu s'attendre à une évolution du « oui » depuis le dernier sondage, la réalité est la même car en 2007 le « oui » était à 46%. Pour la commune de Payerne, malgré le statut de ville, la population reste très traditionnelle et proche des zones rurales.

10. Conclusions

Le Comité de direction termine ce rapport en adressant ses remerciements à tous les acteurs faisant fonctionner et vivre le milieu scolaire et parascolaire permettant ainsi à nos élèves une scolarité de qualité et dans les meilleures conditions possibles.

Payerne, le 26 février 2018.

Au nom du Comité de direction :

Le Président :



Julien Mora



Le Directeur :



Pierre-Alain Lunardi